DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE THISE
4 rue de Besançon
25220 – THISE

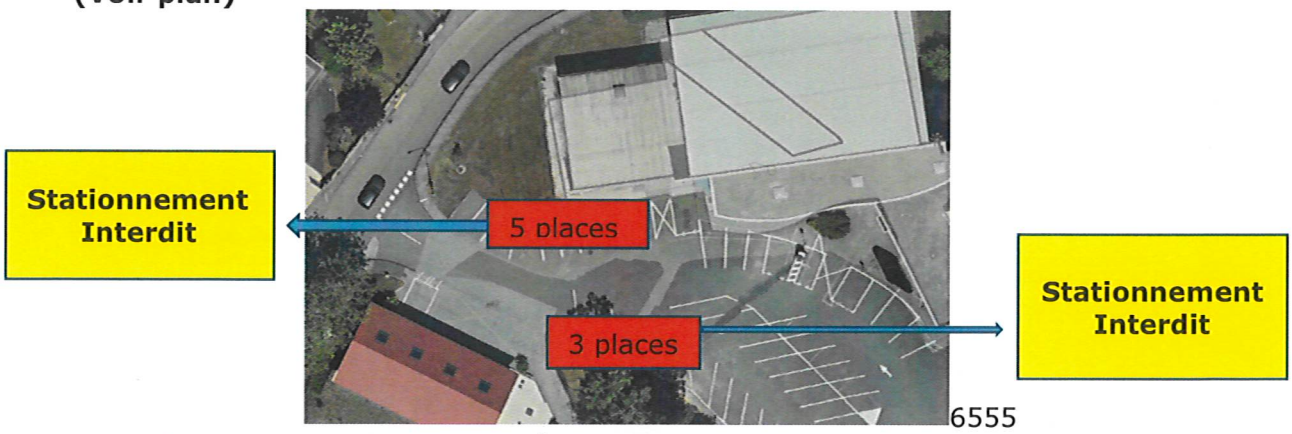
ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT N° 2026-27

INTERDICTION DE STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Je, soussigné, Pascal DERIOT, Maire de la commune de THISE,
VU les articles R 417.10 et R 417.11 du Code de la Route,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et suivants fixant les pouvoirs généraux du Maire en matière de police de circulation et de stationnement,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié,
Considérant qu'il convient de préserver la sécurité publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sera interdit, tout stationnement de véhicules sur les 5 premières places du parking de la place Partenstein qui se trouve devant le gymnase et interdiction également de stationner sur les 3 premières places en épis du parking qui se trouve sous les arbres devant les Halles.
Cette interdiction s'effectuera tous les vendredis à partir de 15h00.
(Voir plan)



6555

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et sera mise en place par les services techniques.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de gendarmerie et/ou des agents assermentés de l'administration et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur site.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de THISE, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Marchaux/Roulans
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressé à
-SDIS25

Fait à Thise, le 13 mai 2026
Le maire,

Pascal DERIOT

Publié le : 18/05/2026 14:19 (Europe/Paris)
Collectivité : Thise
https://www.ville-thise.fr/documents_administratifs/62775